

CGV Sébastien Casubolo

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 19/09/2024

DÉFINITIONS

Les termes assortis d'une majuscule renvoient aux définitions suivantes :

L'Entreprise Individuelle (EI) désigne Sébastien Casubolo, hypnothérapeute, accompagnateur neuro-émotionnel et Préparateur Mental dont le numéro SIREN est 502 302 813 dont le siège social est situé au 1087 Chemin de Font de Currault, 06205 MOUGINS et représenté par son gérant, Monsieur Sébastien Casubolo, EI.

La « prestation de Service » désigne toutes les prestations de services disponibles à la commande, et notamment les séances d'hypnose, les séances d'accompagnement neuro-émotionnel et le Services d'accompagnement mental personnalisé de type coaching, à distance ou en présentiel en cabinet ou sur site.

Le « Client » désigne la personne physique ou morale, professionnelle ou non, souscrivant un service auprès de Sébastien Casubolo, EI.

La « Commande » désigne toute souscription d'une prestation de service par le Client auprès de Sébastien Casubolo, EI.

Les « Conditions Générales de Vente » ou « CGV » désignent les présentes conditions générales de vente, applicables dans le cadre de la relation contractuelle entre Sébastien Casubolo, EI et ses Clients.

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de **Sébastien Casubolo, EI** et de son client dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes :

- Séance de Préparation mentale avec abonnement semestriel ou annuel
- Séance d'accompagnement neuro-émotionnel
- Séance d'hypnose

Les différents exercices et les différentes techniques proposées et pratiquées n'ont aucune visée médicale et ne sont pas assimilables aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique.

Elles sont considérées comme complémentaires et ne se substituent en aucun cas à un avis ou traitement médical.

Le Client est informé et accepte que les prestations de services réalisées n'ont pas pour objet l'établissement d'un quelconque diagnostic et ne permettent pas de traiter de maladies. Elles ne remplacent en aucun cas un diagnostic et/ou traitement médical et ne dispense pas de consulter un médecin.

Les prestations de services visent exclusivement le développement de soi en permettant un équilibre entre le corps, le mental dans la gestion notamment des émotions et ce, à des fins de mieux-être.

Elles s'inscrivent dans une démarche complémentaire et personnelle de connaissance de soi et de développement personnel.

Les CGV sont accessibles à tout moment sur demande, le cas échéant, sur toute autre version, antérieure ou à venir.

La lecture attentive et l'acceptation de ces conditions générales de vente sont une obligation avant toute réservation de prestations de service.

Le choix et l'achat d'une prestation de service est de la seule responsabilité du client.

Acceptation des CGV : Lors de la Commande, le Client déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées ce qui implique l'adhésion sans réserve aux CGV. Les CGV constituent l'intégralité des droits et obligations des parties dans le cadre de leur relation contractuelle.

Le Client déclare être informé de la nature des prestations effectuées par l'EI Sébastien Casubolo et reconnaît que ce dernier a été à son entière disposition pour l'informer de tout ce qui était important en fonction de ses besoins.

Le Client passant commande déclare être majeur et doté de la capacité juridique à conclure le présent Contrat, ne pas être affecté, à sa connaissance, de maladies psychiatriques ou si tel est le cas, être suivi par un médecin titulaire d'un diplôme d'État reconnu et inscrit à un tableau de l'ordre des médecins en France.

Si le Client est mineur, il devra passer commande par le biais de son représentant légale.

L'Entreprise Individuelle (EI) Sébastien Casubolo met à la disposition de ses clients un service client qui peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par téléphone : au 07 49 30 49 40 (prix d'un appel local), de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi heure de Paris. (Merci de laisser éventuellement un message)

Par email à l'adresse : pmh.casubolo@gmail.com

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations de services vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros Net.

Sébastien Casubolo, EI s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations de services commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Sébastien Casubolo, EI se réserve la possibilité de prévoir des conditions particulières pour ses prestations de services, offres spéciales, garanties spéciales qui sont fournies au Client avant la commande.

En cas de déplacement sur site sportif en dehors des Alpes-Maritimes, un forfait pourra être demandé sur devis qui devra être accepté et validé par le client au préalable.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des prestations de services s'effectue :

- soit par chèque,
- soit par espèces

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Paiement à la fin de la consultation
- Paiement le 1 du mois pour les abonnements semestriel ou annuel de préparation mentale

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations de service pour les abonnements de préparation mentale, la prestation de service sera suspendue jusqu'à la régularisation du paiement.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à une mise en demeure de paiement au profit de Sébastien Casubolo, EI.

Clause n° 8 : Force majeure

La responsabilité de Sébastien Casubolo, EI, ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 9 : Assurance et Médiation

L'EI Sébastien Casubolo est titulaire d'une police d'assurance en matière de responsabilité civile professionnelle, afin de couvrir les dommages directs, matériels ou immatériels, qu'il pourrait causer dans le cadre de ses activités professionnelles.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, L'EI Sébastien Casubolo propose un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM – MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à : « CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION – 23, rue Terrenoire – 42100 SAINT ETIENNE »

Clause n° 10 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Cannes.